femme se cachaient à Lille sous de faux noms, que les auteurs de ce crime étaient Maurice Bouche, Antoine Twechuizep et Apolline Dumortier.

Quelques jours après, Maurice Bouche, qui s'était rendu à Bruxelles, ayant appris par les journaux qu'il était recherché par la justice, revenait à Lille, se constituait prisonnier et demandait à être confronté avec les témoins qui disaient l'avoir reconnu.

Malgré l'unanime accord des témoins, il persistait dans la voie des dénégations. Les charges se multipliaient contre lui. Il niait *toujours, même lorsque ses deux complices* avaient été arrêtés à Templeuve. Jusqu'au jour de la première audience des assises, Bouche se renferma dans son système de défense. Il avoua alors avoir participé au crime, mais seulement pour voler et ne faisant que le guet.

*Il ne savait même pas qu'il y avait eu crime* lorsqu'il était sorti, le 15 février au soir, *du 104 de la rue Gambetta.*

Les jurés ne tenaient aucun compte à Bouche de ces aveux tardifs et partiels, et rendaient, le 15 novembre dernier, un verdict qui entraînait condamnation à la peine de mort. Twechuizen s'en tirait avec les travaux forcés à perpétuité et Apolline Dumortier, avec vingt ans de la même peine ; tous les deux, dès le lendemain, de leur arrestation, avaient passé des aveux.

### L'ARRIVÉE DES BOIS DE JUSTICE

Les bois de justice sont arrivés hier soir par le train de marchandise 3.327, à 8 h. 57.

*Les bois étaient dans le fourgon n° 5.164.*

A l'arrivée du train, le fourgon fut placé sur une plaque tournante et dirigé au stationnement, sur le quai, situé face à la rue des *Buisses, où le camion de M. Delin, commandé* par le bourreau devait venir prendre la hideuse machine.

### LE SERVICE D'ORDRE

Jeudi matin, M. le colonel de gendarmerie recevait du parquet l'avis de l'exécution de Bouche, fixée à vendredi matin. Il prit aussitôt les dispositions nécessaires pour assurer le service d'ordre. Plusieurs brigades à cheval et à pied furent commandées.

Outre les brigades de gendarmerie, furent réquisitionnés : un escadron du 19e chasseurs à cheval ; deux compagnies du 16e bataillon de chasseurs à pied.

Dans l'après-midi, des postes d'agents de police avaient été placés aux abords de la prison et de la place où doit avoir lieu l'exécution.

## Sur le lieu de l'exécution

### LA FOULE

Pendant toute l'après-midi, dès que l'on eût appris que l'exécution aurait lieu vendredi matin, sur la place du Palais-de-Justice, en face de l'escalier à quelques mètres du poste militaire, les estaminets situés près du Palais furent envahis, et ne furent évacués que lorsque, dans la nuit, la police les fit fermer.

Dans la rue de la Monnaie, de nombreux groupes circulent dès midi, s'entretenant de l'exécution, et jugeant sévèrement, pour la plupart, la mesure judiciaire.

Dans la nuit, vers minuit, la troupe arrive et vient renforcer les agents dont le nombre est insuffisant. Dès ce moment, la foule avide de voir et composée surtout de femmes et d'enfants est à grand peine maintenue par la police et les soldats qui circulent bayonnette au canon.

Des habitants de Roubaix, Tourcoing et des communes environnantes sont venus se joindre aux curieux lillois. Dans la soirée une très grande impatience semble régner dans cette foule, qui manifeste souvent son mécontentement de se voir refoulée par la police.

Une rumeur sonde grande et pénètre jusqu'au condamné dans la prison.

### L'ARRIVÉE DE LA TROUPE

Vers deux heures, une compagnie de ligne vient se ranger sur la place du Palais. Des gendarmes à cheval se tiennent à l'entrée de la rue du Palais qui est entièrement occupée par la troupe.

Dans la foule, l'animation se fait de plus en plus grande. Tous se pressent et veulent voir. L'exécution n'aura lieu que dans quelques heures, mais cependant les curieux s'affolent déjà. Ils craignent de ne pouvoir admirer le spectacle horrible !

Toutes les fenêtres des maisons de la rue du Palais sont envahies par des curieux qui veulent voir monter la guillotine, et, nous dit-on, ont payé leur place très cher.

D'autres compagnies d'infanterie viennent se placer sur les trottoirs de la rue du Palais et de la rue des Prisons. Les soldats ont la bayonnette au canon.

Lorsque les chasseurs à cheval arrivent par la rue de la Monnaie et refoulent les badauds jusqu'à la place du Concert, c'est un tolle général. Ceux qui, heureux d'occuper une « belle place » se voient expropriés, poussent de véritables cris.

## Les préparatifs

### LA GUILLOTINE

Vers quatre heures, le fourgon contenant les bois de justice arrive sur le lieu de l'exécution. Il s'arrête à quelques mètres de l'entrée de la prison.

La foule se presse anxieuse, et cherche à forcer les lignes de soldats. Tous veulent voir monter l'instrument de mort, et récriminent contre les soldats et les agents qui les contiennent.

Les aides de Deibler se rendent dans la prison, où ils revêtent un costume de travail en toile bleue.

Le montage de la guillotine est lugubre. Eclairés seulement par des lanternes à la lumière vacillante, les aides tirent du fourgon les assises de l'échafaud, formées de deux gros madriers parallèles et traversés par une poutrelle.

Ils placent avec soin, en se guidant sur le niveau d'eau, sur le sol ces bois épais, qu'ils nivellent à l'aide de planchettes carrées, en sapin.

Cette opération ne demande pas plus d'une demi heure.

Les hommes placent ensuite les montants ; puis ils engagent dans la rainure le couteau fixé à un mouton de plomb à l'aide de trois boulons ; ils fixent le chapiteau. Ils fixent ensuite la corde qui servira à monter le couteau.

La bascule est ensuite posée ; un aide glisse devant la lunette une sorte de baignoire en zinc, destinée à recevoir la tête du supplicié.

Pendant ce temps, la foule vocifère, poussant des cris horribles dans la rue de la Monnaie. Là se rencontrent tous les rôdeurs de barrière, que coudoient sans répugnance aujourd'hui les bourgeois blasés, avides de sensations neuves, *pendant que les filles des* rues glissent entre les groupes, poussant leurs cris rauques. Souteneurs et noceurs semblent s'être donné là rendez-vous.

Des chansons populaires partent de ces groupes, qui semblent prendre un plaisir singulier à vociférer dans la nuit.

Pourtant, de ci de là, s'élèvent des cris d'indignation. Ils viennent de la bouche de ceux qui, comprenant ce qu'à d'horrible l'exécution capitale, même lorsque le condamné ne mérite que le mépris public, se trouvent dégoutés de l'attitude de cette tourbe qui hurle, réclamant la mort, au plus vite.

Des disputes s'élèvent dans quelques groupes, des coups sont échangés. La police doit intervenir souvent.

Des fenêtres encombrées de curieux et des toits sur lesquels des gamins glissent en rampant, partent de temps à autre des cris rauques. Tout ce monde semble plaisanter en attendant le spectacle !

Vers cinq heures, le montage de la guillotine est achevé. Deibler, toujours impassible, s'assure que l'appareil fonctionne à souhait. Il est satisfait : tout est disposé pour le mieux L'œuvre de mort va fonctionner comme il le désire : on fera du bon travail.

### LA DERNIERE NUIT DU CONDAMNE

Malgré le grand espoir qu'à le condamné d'obtenir la grâce présidentielle, nous savons que Bouche, depuis quelques jours, est pris, par intervalles, d'accès de désespoir. Il mange et fume comme à l'ordinaire, mais néanmoins on peut saisir chez lui, de temps à autre, une profonde mélancolie. Il a peur alors, et, dans ces moments d'abandon, il manifeste sa crainte de voir son recours en grâce repoussé. Ses désespoirs ne sont, nous le répétons, que momentanés ; en général, Bouche est gai.

Jeudi, à cinq heures, Bouche jouait aux cartes avec ses gardiens, et semblait très rassuré. Il leur dit même : « Voilà cinquante-trois jours que je suis en prison ; on va me gracier, c'est certain. »

Dans la soirée, il a mangé comme à l'ordinaire, ne se doutant point du sort qui l'attendait.

Son repas pris, il s'est couché, et ne tarda pas à s'endormir d'un profond sommeil.

* *

**Nous publierons ce matin, dans une *EDITION SPÉCIALE* qui paraîtra aussitôt après l'exécution, des détails circonstanciés sur ce CRIME SOCIAL, car nous ne trouvons pas d'autre mot pour qualifier l'application, par la Société, de la peine de mort.**

## Cour d'Assises du Pas-de-Calais

*Audience du jeudi 9 janvier*

### INCENDIES VOLONTAIRES

Accusé : François BOULANGER, âgé de 31 ans, ex-homme d'équipe, demeurant à Auchy-lez-La Bassée.

Les 22, 24, 25, 26 juillet 1902, une maison inhabitée, située à Auchy, et appartenant à la dame Salin, des meules de blé et de paille situées à Violaine et Cuinchy, et appartenant aux sieurs Delisse, Desmont et Deneuville, furent incendiées.

Aucun indice n'avait pu être relevé sur les causes de ces sinistres, lorsque le 27 du même mois, Boulanger se présenta à la gendarmerie de Cambrin, et déclara se constituer prisonnier, s'accusant lui-même d'être l'auteur de ces incendies.

Il renouvela ses aveux devant le juge d'instruction. Il déclara qu'il avait incendié la maison de Salin parce qu'il avait une petite haine contre le propriétaire, et qu'il avait ensuite allumé les autres incendies pour se faire enfermer jusqu'à la fin de ses jours.

Soumis à l'examen du docteur Cortyl, ce médecin a déclaré que Boulanger n'est pas atteint d'aliénation mentale, mais que les circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé, et l'obnubilation intellectuelle par l'intoxication alcoolique, diminuent de moitié sa responsabilité.

Boulanger est bien noté et n'a jamais été condamné.

Boulanger est condamné à QUATRE ANS DE PRISON avec bénéfice de la loi Bérenger.

### LE MEURTRE DE FREVENT

Accusé : Sosthène GOSSE, âgé de 20 ans, tisserand, demeurant à Frévent.

Défenseur : Me Lefebvre du Pray.

Le 18 août, vers 10 heures du matin, on découvrait dans un ravin qui borde la route de Frévent à Bouret, le cadavre de la nommée Letellier Augustine, femme Houbart, domiciliée à Frévent. Cette femme paraissait avoir été étranglée ; elle avait quitté son mari la veille, à la suite d'une querelle pour se rendre chez sa mère, à Bouret, et tout d'abord on soupçonna Houbart d'avoir suivi sa femme et de l'avoir tuée. Mais bientôt, d'autres soupçons se portèrent sur un voisin des époux Houbart, le nommé Sosthène Gosse. On apprit que la veille au soir, il s'était rencontré avec la femme Houbart dans le cabaret Berlinguez ; que revenu chez lui, il avait surveillé ce qui se passait chez les époux Houbart et qu'au moment où la femme Houbart était repartie, il était également ressorti, bien qu'il fut rentré pour se coucher. Quelques temps après, il fut aperçu rue de Doullens, avec une femme dont le signalement correspondait à celui de la femme Houbart. Il était alors 10 heures 3/4 environ.

Le meurtre paraît avoir été commis entre cette heure et onze heures trois quarts. Or, Gosse n'a jamais pu dire ce qu'il avait fait pendant ce temps. Il aura suivi la femme Houbart, aura voulu abuser d'elle et, celle-ci ayant résisté, il l'a étranglée.

Gosse n'a été revu qu'à onze heures trois quarts dans le cabaret Legru et on a remarqué qu'il tenait la tête baissée, et qu'il frottait ses mains contre le pavé. L'état du sol contre le talus de la route de Bouret prouve que la femme Houbart s'est énergiquement défendue. Outre les traces de strangulation, cette femme portait sur le front la marque d'un coup qui avait saigné et qui avait été donné avec la tête d'un couteau fermé. Elle portait, en outre, sur le ventre, des traces de coups de pieds chaussés de souliers avec des clous ronds. Elle avait dû être ensuite traînée sur la route jusqu'au ravin. Or, il a été constaté que Gosse avait au cou et à la joue des égratignures qui prouvaient que, cette nuit-là, il s'était battu. Les taches de sang relevées sur le devant de son pantalon font présumer qu'il a grièvement blessé son adversaire. Il est certain aussi qu'il avait des clous ronds à ses chaussures. Il a, en outre, été constaté que la tête de son couteau fermé s'adaptait exactement à la cicatrice que la femme Houbart avait sur le front. Enfin, il est établi qu'en rentrant chez ses parents, après minuit, Gosse aurait dit : « J'ai fait un ouvrage que je n'aurais pas dû faire », ou « J'ai fait un sale coup. »

Son attitude, le lendemain du crime, a frappé tout le monde.

Gosse Sosthène est très mal noté et a encouru en 1901, deux condamnations à l'emprisonnement pour coups et blessures. Un soir d'hiver, notamment, il avait attaqué sur une route, une dame Legay, âgée de 22 ans, l'avait saisie à la gorge et culbutée dans un fossé, tentant d'avoir avec elle un rapprochement sexuel. Une dame Mariette a été l'objet de sa part d'un acte de violence identique ; et, dans la commune de Frévent, Gosse a la réputation d'apprendre à qui veut, comment on se rend maître d'une femme en l'empoignant à la gorge. Il s'en est vanté devant Dupuis, en lui montrant comment il opérait, et Dupuis a remarqué qu'il se servait de la main gauche ; or, c'est avec la main gauche que le meurtrier a étranglé la femme Houbart.

Gosse est ACQUITTÉ.

# LE CRIME du bois La Fontaine A CROIX

### Une vieille affaire. — Propos d'ivrogne. — Est-ce le coupable. — Notre enquête.

Nos lecteurs n'ont pas encore oublié le crime affreux qui eut le bois de la Fontaine, à Croix, pour théâtre. Un jeune garçon de neuf ans, Henri Dubus, avait disparu de chez sa mère, le mardi 27 septembre 1892, et était retrouvé étranglé et souillé, le jeudi suivant dans le bois de la Fontaine.

Jamais l'enquête judiciaire ne réussit à découvrir la trace du ou des coupables, et l'émotion causée par cet horrible crime fut longue à se calmer.

Or voici que des faits se produisent qui pourraient bien faire la lumière sur cette lamentable histoire, et que nous allons faire connaître à nos lecteurs.

*Nous rappelons les faits.*

### UN ENFANT DISPARU

Le mardi 27 septembre, le jeune Henri Dubus, âgé de neuf ans, avait été chargé par sa mère qui était veuve et habitait le hameau de l'Hempempont à Hem, d'aller porter des œufs à son beau-frère, M. Delcourt-Dubus, demeurant rue Verte, à Croix, chez lequel il devait passer plusieurs jours.

Mme Dufermont, voisine de Mme Veuve Dubus, qui avait pris le petit Henri en amitié, voulut avoir de ses nouvelles et, en se rendant comme de coutume à l'usine Holden, où elle travaillait, elle poussa jusque chez Mme Delcourt. Là elle apprit que l'enfant n'avait pas paru à Croix depuis lundi.

On devine l'émoi que causa cette nouvelle lorsqu'elle parvint à Hem. La mère qui pensait son fils à Croix, accourut affolée, jusqu'au bois de la Fontaine, et se mit en compagnie de sa fille et de Mme Duformont et Wamepain à la recherche du petit qui reste cherché quelques jours.

Un des oncles de l'enfant, M. Hanson, informa de cette disparition inquiétante les autorités de Croix, d'Hem et de Roubaix.

La gendarmerie des environs, les gardes-champêtres fouillèrent à leur tour, mais sans succès, le bois de la Fontaine.

### LA DÉCOUVERTE DU CADAVRE

Le jeudi après-midi, vers 4 heures, trois jeunes garçons de la commune de Croix, passant sur la route, aperçurent à l'orée du bois, propriété de Mme Wallaert, le cadavre d'un jeune garçon qui avait la face contre terre, touchant le sol de ses coudes et de la tête, accroupi sur les genoux ; une partie du corps était à nu et le visage était dans un état de décomposition avancée, et les vers, en quantité innombrable recouvraient le menton et le cou. Un foulard rouge serrait fortement le cou de l'enfant, ce qui fit croire, dès le premier abord qu'il avait dû être étranglé.

L'identité du pauvre petit fut établie par son oncle, qui en pleurant, vint reconnaître ses tristes restes.

Les docteurs Castiaux, Michel et Wallez procédèrent à l'autopsie du cadavre, et cette opération permit d'établir que l'enfant avait été étranglé, puis souillé ensuite, par plusieurs individus, qui se livrèrent sur leur petite victime à des actes ignobles ; un œuf entier et un autre omletté furent retrouvés dans le corps de l'enfant.

### LES PISTES

D'après deux petits garçons entendus par le juge d'instruction, trois individus à mine suspecte se promenaient le mardi soir vers 9 heures et demie dans le bois, et l'un d'eux aurait même commandé à un autre « d'aller voir s'il n'y avait rien de neuf ».

L'un de ces rôdeurs était coiffé d'une casquette et avait un pantalon gris-clair à carreaux.

Une demi-heure plus tard, d'autres gamins se rendant au bois firent la rencontre de ces mêmes individus qui, cette fois, leur dirent : « Si vous entrez dans le bois on vous giflera. » Les gamins effrayés prirent la fuite, et les trois individus soupçonnés d'être les auteurs du crime ne quittèrent le bois que quand ils les virent éloignés.

Un garçon boulanger déclara, à l'instruction, avoir vu l'enfant le mardi matin, sur la route d'Hem, en compagnie de trois individus.

Enfin, le 11 octobre, un italien, Job Piétro, âgé de 20 ans, puis, le 14 octobre, un repris de justice, H. Pipart, âgé de 27 ans, natif d'Hem, et le 15 octobre, un mendiant, vieillard à barba grise, fort connu dans le pays, étaient arrêtés puis relâchés, faute de preuves.

Et bientôt l'instruction de cette ténébreuse affaire fut abandonnée, faute de succès dans les recherches.

La mère du pauvre enfant, ne tarda pas à succomber de douleur, et un criminel impuni, savoure depuis dix ans, une quiétude que lui assure l'impuissance de la justice.

### PROPOS DANGEREUX

Or voici que depuis quelques jours, grâce à d'imprudentes paroles prononcées par un habitant d'Hem, cette vieille affaire paraît devoir sortir de l'oubli.

Ces paroles, colportées avec passion par les habitants d'Hem, ont causé une telle émotion dans le pays, que nous avons cru devoir ouvrir une enquête à ce sujet.

Un individu, — voisin de Mme Dubus à l'époque du crime, — ivrogne, débauché, et fort mal noté dans la commune, a déclaré ces jours derniers, au cours d'une soulographie, devant plus de trente témoins, qu'il était le coupable si longtemps et vainement recherché par la justice.

Il s'agit, — nous ne saurions taire son nom, étant donné le bruit que ses déclarations ont causé, — d'un ouvrier maréchal-ferrant, Désiré Deventer, dit Mouton, âgé de 38 ans, natif d'Hem.

Mardi dernier et mercredi dernier, étant ivre, Deventer s'est gravement compromis dans divers estaminets par d'imprudentes paroles.

Nous avons fait une enquête auprès des débitants de boissons et nous en donnons ci-après les résultats.

### A LA TRIBONNERIE

Le cabaret qui a pour enseigne « A la Tribonnerie », est tenu par M. Charles Lutanie, route de l'Hempempont. M. Lutanie est malade, c'est sa femme qui nous reçoit et nous sert.

Elle nous raconte l'arrivée de « Mouton » avant-hier mercredi, vers 7 heures du soir. «Il était saoul, dit-elle, et dormit environ une heure sur la table. Puis vers 8 heures, comme je voulais fermer et le mettre dehors, il exigea du logement. Je m'y suis refusée : il fit du potin, marmotta des menaces, mais je le menaçai d'appeler à l'aide, et je réussis à le mettre dehors. C'est un mauvais sujet, capable de tout. »

Nous questionnons la brave femme sur les déclarations de « Mouton », relatives au crime du bois de La Fontaine. « Il n'a rien dit de cela chez moi, avoue-t-elle, mais j'en ai entendu parler par des gens chez qui ces propos ont été répétés. »

### A LA MONTAGNE

Nous allons, à vingt mètres de là, chez M. Parent-Delescluse, qui tient l'estaminet de la Montagne. Mlle Parent nous raconte que « Mouton » est venu chez elle, entre 4 et 5 heures, mercredi, qu'il était ivre, et qu'il commençait à faire des manières, lorsque le garde-champêtre Lescouffe qui le cherchait, arriva et réussit à le chasser, en le menaçant de le mettre au violon. Elle aussi tient l'individu pour un triste sire et elle ne désire pas l'avoir comme client. Chez elle, il n'a pas tenu les graves propos qu'on lui reproche, mais elle en a entendu parler.

Jeudi matin, — hier, — il rentra à nouveau dans cet estaminet, demanda à se chauffer, disant qu'il avait passé la nuit dans une meule de paille, et sollicita, d'un maraîcher qui refusa, l'autorisation de monter sur sa voiture pour se rendre à Roubaix.

### AU PETIT BONHEUR

Ici, c'est le cabaretier, M. Auguste Deleporte-Leclercq qui nous reçoit. Dans l'après-midi de mercredi, « Mouton » est venu chez lui, alors que Mme Deleporte se trouvait seule dans la salle d'estaminet. Il voulut s'endormir sur la table sans rien consommer ; puis, comme la cabaretière le priait de sortir, il fit fit des propositions dégoûtantes exhibant ses parties génitales, et lui disant « J'suis ton homme ! »

L'arrivée du cabaretier qui travaillait dans la cour et qui avait tout entendu, mit fin à cette ignoble scène. M. Deleporte empoigna le triste personnage au collet, le terrassa, puis le jeta à la rue.

« Mouton » furieux, frappa des coups de pied, dont on voit encore des traces dans la porte : « J' t'aurai à l'œil, a-t-il dit au cabaretier, tu y passeras et je te ferai ton affaire.

### UN COUSIN DE LA VICTIME

Ayant appris qu'un cousin de la victime, M. Louis Dubus, 35 ans, contremaître chez M. Declercq frères, teinturiers-apprêteurs à Hem, était au courant des propos incriminés, nous le faisons demander au bureau de l'usine.

Avec une fort bonne grâce pour laquelle nous tenons à remercier ces messieurs Declercq, on fait appeler le contremaître et on met une salle de bureau à notre disposition.

M. Dubus nous déclare qu'il a effectivement connaissance des propos reprochés à Mouton. Pour lui, « Mouton » pourrait bien être le coupable. Il le connaît, paresseux, débauché, ivrogne. Il sait que « Mouton » cite avec précision la date du crime, donne des détails périculiers, recifie même des erreurs de l'instruction.

— Mais, lui demandons-nous, savez-vous qui a entendu Mouton faire des aveux ? C'est là pour nous le point principal de notre enquête.

M. Dubus nous donne un nom, et s'offre à nous accompagner chez Mme Koplytz-Oudart, qui tient un estaminet voisin de l'usine.

### A L'ESTAMINET DE L'HEMPEMPONT

C'est là, en effet que « Mouton », mardi soir, devant six à sept personnes, et mercredi à midi, devant une vingtaine de personnes, a parlé.

Mme Koplytz nous dit : « Il était saoûl les deux fois. Il a raconté que son beau-frère l'avait dénoncé pour ce crime et qu'il préférait avouer que c'était vrai. Du reste, ce n'est pas à 9 heures et demie, a-t-il dit, que l'enfant a été étranglé, c'est à 8 heures et demie, JE N'EN SUIS SÛR. C'est arrivé une semaine que je faisais la noce, je demeurais encore avec ma mère. »

Mme Koplytz ajoute : « Je lui avais refusé à boire, le voyant saoûl, mais un boucher, M. Moerman, insista pour que je lui servisse une chope, disant qu'il n'était pas si saoûl que ça ! Je n'avais du reste pas attaché grande importance à ses paroles. Mais le lendemain, à midi, les lui ayant rappelées, il les répéta avec insistance en ajoutant : « Je me vante de ça, pour éclairer une autre affaire.

Les mêmes propos, ajoute notre interlocutrice, ont été tenus par Mouton à un couvreur, M. François Dewailly, et encore à d'autres personnes. Il répète toujours : « Tu sais bien que c'est toi qui a tué le petit Dubus. »

### AU MARECHAL-FERRANT

C'est l'ancien estaminet Verenneman, tenu depuis cinq ans par M. Auguste Obert, conseiller municipal.

Là encore, mardi soir, d'après Mlle Anna Obert, — une fort jolie blonde ma foi, — Mouton est allé faire du potin. Il exigeait que Mlle Obert lui serra la main, et devant son refus, il se mit à grincer des dents d'un air menaçant. Mais la jeune fille n'a pas froid aux yeux et elle s'arma d'un tisonnier, prête à se défendre ainsi que sa mère que l'ivrogne voulait battre. A cette dernière il dit : « J'vais partir à Paris avec vot' fille. J'ai de l'argent ; je suis un criminel, un anarchiste. » Puis, très sombre, il ajouta : « J'ai un lourd secret là, et il se frappait la poitrine ! »

— Lequel, demanda Mme Obert, — « Je ne peux pas vous le dire ! »

Et comme il demandait à boire, Mlle Obert lui répondit en le mettant dehors : « Va-t-en d'ici, tu nous dégoûtes ! »

### A LA NOUVELLE ROSE

Chez M. Cavenelle-Gadenne, où il habite deux ans, il est fort mal jugé et il fut jadis mis en demeure de partir loger ailleurs.

Nous n'obtenons guère de renseignements nouveaux sur l'individu ; c'était un ivrogne qui découchait à tout instant et qui buvait son argent jusqu'au dernier sou. Mais « il a toujours bien payé », ajoute la cabaretière, je n'ai rien à dire.

Mouton est venu mercredi matin prendre un verre et demander à loger. On le lui refusa et il partit en déclarant : « Je vous en veux, parce que vous ne voulez plus me loger ».

### CHEZ LA SŒUR DE MOUTON

Rue Poivrée, près de la place d'Hem, une petite maison d'ouvrier fort proprement tenue, c'est là où demeure Mme Arthur Clapette, la sœur de Mouton.

La maison est déserte quand nous arrivons, mais bientôt s'amène Mme Clapette qui était allée chercher de l'eau.

Elle devine le pourquoi de notre visite, déjà renseignée sur les faits par les cancans des habitants.

Elle éclate en sanglots quand nous l'interrogeons : « Mon mari, dit-elle, qui est tisserand chez M. Defrennes, est le meilleur des hommes. Il avait recueilli mon frère lors de son retour d'Orchies, où il avait travaillé quelque temps, et nous le soignions bien ; il ne payait chez nous que 6 francs par semaine. Mon frère fut sage pendant six mois, puis il recommença à boire et à découcher. Il rentrait à toute heure de nuit, ivre mort, et mes enfants avaient peur de lui comme du diable.

Ainsi nous avons été obligés de le mettre dehors, et mon mari n'en voulait plus à aucun prix. Le jour des Rois, j'avais, par pitié, consenti à le laisser coucher dans ma chambre, à l'insu de mon mari prit le parti d'aviser le garde-champêtre. partir, malgré mes instances et celles d'un ami.

Quand mon mari revint, j'obtins de le laisser passer la soirée avec nous, à cause d'un petit souper de famille, — à l'occasion des Rois. Il pleura fort, regretta sa conduite et partit. Puis il vint, dans la nuit de dimanche à lundi, et de mardi à mercredi, faire un tel potin à notre porte, que mon

Mlle Duquenne ajoute : « Si Mouton venait ici, Mais jamais mon mari ne l'a accusé d'avoir commis le crime de Croix. Je ne sais pas ce qu'il a dans la tête, pour aller rechercher ça.

— « Le croyez-vous capable d'avoir commis ce crime ?

— « Je ne peux rien dire, c'est mon frère », nous répond la pauvre femme.

— « Connaissait-il Mme Dubus et son enfant ?

— « Pour ça, oui, ils étaient voisins. »

### A L'AUBERGE DE L'HEMPEMPONT

Nous terminons notre rapide enquête par l'auberge de l'Hempempont, où Mme Veuve Dubus allait en journée, où l'enfant avait été chercher les œufs qu'il devait porter à Croix.

Mme Duquenne, l'aubergiste, et sa charmante jeune fille nous renseignent fort aimablement.

« Mouton, dit la mère, est un triste individu, reconnu pour un mauvais sujet, aux mœurs répugnantes. Il est venu ici hier soir, pour avoir à loger, mais je lui ai refusé de lui donner à coucher. Il a toujours été braque et drôle.

Mme Dubus était notre femme de journée ; c'est d'ici que son pauvre petit partit avec vingt-six œufs qu'il était venu chercher pour porter à Croix. C'était un enfant fort doux, très timide, peureux même. Il n'a dû entrer dans le bois qu'avec quelqu'un de connaissance ; avec des étrangers l'entraînant, il aurait crié ! »

Mlle Duquenne ajoute : « Si Mouton venait ici, alors que je suis seule, je me sauverais !... »

### CONCLUSION

Il n'y en a pas.

Nous avons raconté les faits qui font l'objet de commentaires passionnés dans le pays. Par le fait de ses déclarations, Désire Deventer, dit Mouton, s'est mis dans le cas d'avoir à répondre à la justice.

A elle d'agir si elle est curieuse d'apporter la lumière.

Nous ne voulons que renseigner nos lecteurs et nous nous bornons à relater les incidents qui font revivre cette vieille affaire, nous gardant bien d'en tirer, — pour le moment, — des conclusions dont on comprend l'extrême gravité qu'elles pourraient avoir.

G. LESUR.

## Suicide dans un hôpital

### A LILLE

Une dramatique tentative de suicide s'est déroulée, hier matin, à l'hôpital Saint-Sauveur, dans les circonstances suivantes :

M. Louis Leduc, âgé de 52 ans, était en traitement depuis quelque temps, et le médecin de l'hôpital avait signé son billet de sortie. M. Leduc n'apprit pas cette décision sans éprouver un grand mécontentement.

Vers 10 heures, comme il était dans la salle des malades, il se porta un coup de couteau dans le ventre.

M. le docteur Follet fut immédiatement appelé ; il retira l'arme de la blessure et constata à l'abdomen, une plaie profonde qui met en danger les jours de Louis Leduc.

## Suicide d'un conseiller municipal

### A LAMBRES

Mercredi matin, un cultivateur de Lambres, nommé Mayeux, conseiller municipal, était venu vendre son lait à Douai. Vers onze heures du matin, il arrivait à Lambres, et se faisait servir un verre de bière dans un estaminet. Rien d'anormal ne paraissait dans ses allures ; il rentra chez lui et remisa son équipage. Moins d'une heure après, on le trouvait pendu dans sa grange. On ne sait aucunement le motif de cette funeste détermination.

# Dernière Heure

## Graves incidents aux courses de Marseille

*Marseille, 8 janvier.* — Cette après-midi un incident s'est produit aux courses de Marseille à la première épreuve ; le prix du Frioul.

Trois chevaux étant restés au poteau après le départ donné et un quatrième s'étant arrêté peu après, trois chevaux restaient seuls à courir.

Aussitôt la course finie le public de la pelouse manifesta violemment son mécontentement et brisant clôtures et vitres envahit le pesage où des dépradations furent commises.

La police débordée dut faire appel à la troupe qui, baïonnette au canon, put repousser la foule et rétablir l'ordre.

Quant aux quatre jockeys, qui avaient manqué le départ, de la course Frioul, ils ont été frappés d'une amende de 100 francs.

En outre l'un d'eux Aptel, a été mis à pied pour trois mois.

A la seconde course le starter a dû se rendre au poteau, accompagné d'agents de police et de soldats.

## Millerand et les sous-agents des Postes

Paris, 8 janvier. — L'Association générale des sous-agents des Postes, qui avait besoin d'un avocat-conseil pour la défense des intérêts matériels et moraux des 15.000 sous-agents qu'elle a groupés, a pensé tout de suite à notre ami Millerand, l'ancien ministre du Commerce qui a eu l'honneur d'être placé à leur tête pendant trois années.

Le bureau de l'Association s'est présenté en délégation chez Millerand ces jours derniers pour lui demander de donner une preuve de sympathie à ses anciens subordonnés.

Nous apprenons aujourd'hui que Millerand a envoyé son acceptation à M. Joyeux, receveur-principal des Postes, à Paris.

## Incident de grève

Belfort, 8 janvier. — Depuis la fermeture du tissage du pont, à Lepuis, près de Géromagny, dont les ouvriers sont en grève, c'est l'usine Briot, de la Jargone, qui était chargée de faire la préparation pour la papeterie appartenant à la même Société que le tissage du pont.

Hier soir, les grévistes ont assailli à l'improviste l'usine Briot et en ont brisé toutes les vitres.

## La loi sur les accidents du Travail

### INTERESSANT JUGEMENT

Montpellier, 8 janvier. — La première chambre du tribunal civil de Montpellier, adoptant les conclusions du ministère public, M. Trouette, substitut du procureur de la République, s'est prononcé hier, lundi, dans une intéressante question de droit, relative à l'interprétation de l'article 18 de la loi sur les accidents de travail.

Un ouvrier, M. Papin Lazin, employé chez un entrepreneur de la ville, fut victime, au cours des travaux, d'un accident survenu le 10 juillet 1901.

L'enquête, pour établir la responsabilité de l'accident de travail, ne fut terminée que le 5 décembre 1902. Une assignation fut alors lancée par l'ouvrier à son patron le 8 du même mois.

Devant le tribunal le patron a fait soutenir, par l'organe de son défenseur, qu'il y avait prescription quant à l'action qui lui était intentée, puisque plus d'un an s'était écoulé depuis le jour de l'accident, arguant que la loi de 1898 était encore en vigueur lorsque l'accident s'est produit, et que l'article 18 de cette loi n'était pas encore modifié.

Or, d'après la modification nouvelle de l'article 18 de la loi de 1898, la prescription ne peut courir que du jour où l'enquête est terminée.

La question est donc de savoir si la prescription, commencée sous l'ancienne loi, devait s'achever d'après cette loi ou d'après la nouvelle.

Le tribunal a décidé que la loi de 1902 était seule applicable, et a donné raison à l'ouvrier.

## Le service de deux ans en Autriche

Vienne, 8 janvier. — On travaille actuellement au ministère de la guerre à tout un plan de réorganisation de l'armée. La modification la plus importante serait celle relative à l'introduction du service de deux ans.

---

plus affreuses tortures inventées par les bourreaux des âges passés ?

— Prier, mes enfants, dit-elle, et répétez comme moi...

Et, joignant elle-même les mains vers le crucifix et vers l'enfant mort :

« Mon Dieu, protégez les enfants qui n'ont plus de mère... »

La mère reprit ainsi, leur faisant répéter chaque phrase qui s'enfonçait dans ces jeunes mémoires vierges pour n'en plus jamais sortir :

« Que plus tard l'innocence de notre pauvre maman soit reconnue... Pardonnez à tous ceux qui lui ont fait du mal, comme elle leur a pardonné elle-même aujourd'hui et comme elle leur pardonnera le jour de sa mort... Mon Dieu, que la souffrance de notre maman soit acceptée par vous en expiation pour épargner à notre vie les tristesses ou les fautes... Mon Dieu, protégez-nous... Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit... Ainsi soit-il... »

Et les enfants, mains jointes et front baissé, répétèrent en se signant :

« Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit... Ainsi soit-il... »

Il y eut un silence religieux...

Mais c'était trop de courage pour la pauvre Charlotte.

Elle s'écria tout à coup :

— Oh ! mes enfants, mes enfants, je ne vous reverrai plus !...

Elle éclata en sanglots dans une crise nerveuse.

Elle fut longtemps à se remettre.

Ce fut Jean qui lui donna des soins.

Elle reprit son sang-froid.

— Adieu, dit-elle, adieu, mes enfants... Vous allez quitter cette maison... votre père ne vous reverra plus l'habiter... Moi qui ai vécu de votre vie, de vos jeux, donnez-moi la suprême joie de vous voir prendre avec vous tout ce qui vous fait plaisir, tout ce qui vous amuse afin que, lorsque je serai loin de vous, j'emporte dans mes yeux l'image d'un sourire ou de l'apaisement que fera naître en vous la vue de vos joujoux...

Les enfants comprirent...

Claire alla chercher ses poupées, ses cerceaux, un cheval mécanique, des livres aussi et des cahiers d'écritures...

Joies et douleurs, tout est fugitif chez l'enfant.

Ce qu'avait voulu la mère avant de partir, — dans sa sublime abnégation, — c'était de les voir moins tristes...

Maintenant qu'elle s'était laissée aller à sa douleur, elle voulait les tromper.

Berthelin se pencha vers le juge d'instruction attentif :

— Est-ce qu'une pareille pensée pourrait naître chez une femme qui ne fût pas vraiment mère, et mère avec toute la grandeur de la maternité ?

La Pocharde, elle-même, guidait les recherches des petites.

Quand Claire eut fini, ce fut le tour de Louise. Louise était minutieuse et aimait toutes les petites choses.

Dans un petit sac de voyage qui jadis avait servi à Charlotte, l'enfant, très grave, ramassa, entassa pêle-mêle, au hasard de son caprice et de ses trouvailles, un biberon de poupée, une glace de poche, un petit block-notes ; sur la première page il y avait un de ces dessins bizarres de personnages auxquels ne manquent ni les doigts des mains, ni les doigts des pieds, marqués régulièrement comme les dents d'un râteau, cinq à chaque membre ; une ardoise, un livre de messe de poupée, un canevas-java, une petite vache, une petite souris articulée, un toton, deux sifflets, un sabot, une paire de castagnettes, une broche, un portemonnaie de poupée, un étui d'épingles, une boussole, une sonnette, un grelot, un crayon, un taille-crayon, une paire de ciseaux, une cuvette pour la toilette de la poupée, des billes et des sucres d'orge...

Ensuite Charlotte les poussa dans les bras de Georges.

— Allez-vous-en avec elles... Je ne veux pas qu'elles me voient partir...

— Charlotte, dit-il dans un sanglot, les yeux égarés.

Elle l'entraîna vers la porte.

Elle mit, éperdument, des baisers sur les yeux, sur le front, dans les cheveux des petites...

— Allez... adieu... je vous reverrai peut-être... promettez-moi de ne pas pleurer !

Elle se tint, chancelante, contre la porte, tant qu'elle les vit.

Lorsqu'ils eurent disparu, elle murmura doucement :

— Ah ! Dieu